

L'AMIDU REUPLIE

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. III.

MONTREAL, MERCREDI, 15 OCTOBRE, 1834.

N° 25

MÉLANGES.

LA VEILLÉE DE VINCENNES.

HISTOIRE DE RÉGIMENT.
(Suite.)

Histoire de l'Adjudant. — Les enfans de Montreuil et le tailleur de pierres.

Vous savez, moi le téméraire, que j'ai été élevé au village de Montreuil par M. le curé de Montreuil lui-même. Il m'avait fait apprendre quelques notions de plâtrier dans le plus heureux temps de ma vie, le temps où j'étais enfant de chœur, où j'avais de grosses joues fraîches et rebondies que tout le monde tapait en passant, une voix claire, des cheveux blonds poudrés, une blouse et des sabots. Je ne me regarde pas souvent, mais je m'imagine que je ne ressemble plus guère à cela. J'étais fatigué pourtant, et je ne pouvais me résoudre à quitter une sorte de clavier enivre et discord que le vieux curé avait chez lui. Je l'accordais avec assez de justesse d'oreille, et le bon père, qui autrefois avait été renommé à Notre-Dame pour chanter et enseigner le faux-horizon, me faisait apprendre un vieux solo. Quand il était content, il me pinçait les joues à me les rendre bleues, me disait : Tiens, Mathurin, tu n'es que le fils d'un paysan et d'une paysanne, mais si tu sais bien ton catéchisme et ton solfège, et que tu renonces à jouer avec le fusil rouillé de la maison, ou pourrais faire de toi un maître de musique. Va toujours. Cela me donnait du courage, et je l'appris de tous mes poings sur les deux pauvres claviers dont les dièses et bémols étaient tous tués.

Il y avait des heures où j'avais la permission de me promener et de courir, mais ma récréation la plus douce était d'aller m'asseoir au bout du parc de Montreuil et de manger mon pain avec les maçons et les ouvriers qui construisaient sur l'avenue de Versailles, à l'entour de la barrière, un petit pavillon de musique, par ordre de la reine.

C'était un lieu charmant que vous pourriez voir à droite de la route de Versailles, en arrivant. Tout à l'extrémité du parc de Montreuil, au milieu d'une pelouse de gazon entourée de grands arbres, si vous distinguez un pavillon qui ressemble à un mosque et une bonhomie, c'est celui que j'allais regarder.

Je prenais par la main une petite fille de mon âge que s'appelaient Pierrette, que M. le curé lui-même chantait aussi parce qu'elle avait une jolie voix. Elle emportait une grande tarte que lui donnait la bonne du curé qui était sa mère, et nous allions regarder la petite maison que faisait faire la reine pour la d'amer à Madame.

Pierrette et moi nous avions environ treize ans. Elle était si belle qu'on l'appelaient sur son chemin pour lui faire compliment, et que j'ai vu de belles dames descendre de carrosse pour lui parler et l'embrasser ! Quand elle avait un fourreau rouge relevé dans ses poches et bien serré de la ceinture, on voyait bien ce que sa beauté serait un jour. Elle n'y pensait pas, et elle m'aimait comme son frère.

Nous sommes toujours en nous tenant par la main depuis notre petite enfance, et cette habitude était si bien prise, que de ma vie je ne lui donnai le bras. Notre coutume d'aller visiter les ouvriers nous fit faire la connaissance d'un jeune tailleur de pierres, plus âgé que nous de huit ou dix ans. Il nous faisait asseoir sur un moellon ou par terre à côté de lui, et quand il avait une grande grande pierre à scier, Pierrette jetait de l'eau sur la scie, et j'en prenais l'extrémité pour l'aider. Aussi ce fut mon meilleur ami d'un monde. Il était d'un caractère très paisible, doux et quelquefois un peu gu, mais pas souvent. Il avait fait une petite chanson sur les pierres qu'il taillait, et sur ce qu'elles étaient plus dures que le cœur de Pierrette, et il jouait en cent façons sur les mots de Pierre, de Pierrette, de Pierrier, de Pierrier, de Pierrier, et cela nous faisait beaucoup rire tous trois. C'était un grand garçon grandissant en force, tout pale et agrippé, avec de longs bras et de grandes jambes, et qui, quoiqu'il avait l'air de ne pas penser à ce qu'il ne pouvait gagner sa journée en conscience, avait tout songé à autre chose qu'à se coucher du soleil. Son père, archéologue, s'était si bien ruiné, je ne sais comment, qu'il fallait que le fils apprît son état par le commencement, et il s'y était fort paisiblement résigné. Lorsqu'il tal-

lait un gros bloc on le sciait en long, il commençait toujours une petite chanson dans laquelle il y avait tout une histoire qu'il tâchait à mesure qu'il allait, en vingt ou trente couplets, plus ou moins.

Quelques fois il me disait de me promener devant lui avec Pierrette, et il nous faisait chanter en partie ; ensuite il s'amusait à me faire mettre à genoux devant Pierrette, sa main sur son cœur, et il faisait les paroles d'une petite scène qu'il nous fallait redire après lui. Cela ne l'empêchait pas de bien connaître son état, car il ne fat pas un an sans devenir maître maçon. Il avait à nourrir avec son épouse et son maître sa pauvre mère et deux petits frères qui venaient le regarder travailler quelquefois avec nous. Quand il voyait autour de lui tout son petit monde, cela lui donnait du courage et de la gaieté. Nous l'appelions Michel, mais pour vous dire tout de suite la vérité, il s'appelait Michel-Jean Sédaine.

Un Soupir.

Hélas ! dis-je, voilà un poète bien à sa place. La jeune personne et le sous-officier se regardèrent comme affligés de voir interrompre leur bonheur ; mais le digne Adjudant reprit la suite de son histoire, après avoir relevé de chaque côté la cravate noire qu'il portait, doublée d'une cravate blanche, attachée militairement.

vi.

La dame rose.

C'est une chose qui me paraît bien certaine, mes chers enfans, dit-il en se tournant d'un côté de sa fille, que la sœur qui la Providence a dirigé, prendra de composer sa vie comme elle l'a vue. Dans les orages sans nombre qu'il faut agiter, je puis dire en face de toute la terre, que j'ai jamais marqué de me fier à Dieu et d'en attendre du secours, après m'être adonné de toutes mes forces. Aussi, vous dis-je, en me relevant sur les pieds agités, je n'ai pas eu d'être appelé *homme de peu de foi* comme le fut l'apôtre ; et quand mon pied s'enfonçait, je levais les yeux et j'étais relevé.

(Lui je regardai Timoléon. — Il vaut mieux que nous, dis-je tout bas.) Il poursuivait :

Monsieur le curé de Montreuil m'aimait beaucoup ; j'étais traité par lui avec une amitié si paternelle, que j'avais oublié entièrement que j'étais né, comme il ne cessait de me le rappeler, d'un pauvre paysan et d'une pauvre paysanne enlevés presque en même temps de la petite vérole et que je n'avais même pas vu. A seize ans j'étais sauvage et sot, mais je savais un peu de latin, beaucoup de musique, et dans toute sorte de travaux de jardinage on me trouvait à-assez adroit. Ma vie était si heureuse, parce que Pierrette était toujours là, et que je la regardais toujours en travaillant, sans lui parler beaucoup cependant.

Un jour que je taillais les branches d'un des hêtres du parc et que je liais un petit fagot, Pierrette me dit : — Oh ! Mathurin, j'ai peur. Voilà deux jolies dames qui viennent devers nous par le bout de l'allée, comment allons-nous faire ?

Je regardai, et en effet je vis de deux jeunes femmes qui marchaient vite sur les feuilles sèches, et ne se donnaient pas le bras. Il y en avait une plus petite que l'autre, vêtue d'une petite robe de soie rose. Elle courait presque en marchant, et l'autre, tout en l'accompagnant marchait presque en arrière. Par un net, je fus saisi d'effroi comme un pauvre petit paysan que j'étais, et je dis à Pierrette : — Sauvons-nous !

Mais hé ! nous n'eûmes pas le temps ; et ce qui redoubla ma peur, ce fut de voir la dame rose faire signe à Pierrette qui devait toute rouge et n'osa pas bouger, et me prit bien vite la main pour se rallier. Moi, j'étais tout égaré, et je m'adossai contre l'arbre tout saisi.

Quand la dame rose fat tout-à-fait arrivée sur nous, elle alla tout droit à Pierrette, et sans façon, elle lui prit le menton, pour la montrer à l'autre dame, en disant : — Et ! je vous disais bien, c'est tout mon costume de baptême pour jeudi. — La jolie petite que voilà ! Mon enfant, tu donneras tous tes habits comme les voici aux gens qui viendront te le demander de ma part, n'est-ce pas ? Je t'enverrai les miens en échange.

— Oh ! madame ! dit Pierrette en reculant. L'autre jeune dame se mit à sourire d'un air fin, tendre et mélancolique dont l'expression touchante est ineffable

pour moi. Elle s'avança la tête penchée, et prenant doucement le bras de Pierrette, elle lui dit de s'approcher, et qu'il fallait que tout le monde fit la volonté de cette dame-là.

— Ne vas pas t'avisier de rien changer à ton costume, ma belle petite, reprit la dame rose en la menaçant d'une petite canne de junc à noanme d'or, qu'elle tenait à la main, voilà un grand garçon il sera soldat et je vous marierai.

Elle était si belle, que je me souviens de la tentation incroyable de me mettre à genoux. Vous en tirez-vous si vous l'avez vue, vous auriez compris ce que je dis. Elle avait l'air d'une petite fee bien bonne.

Elle parlait vite et gaie, et en donnant une petite tape sur la joue de Pierrette, elle nous laissa là tous deux tout interdits et tout imbéciles, ne sachant que faire, et nous vîmes les deux dames suivre l'allée du côté de Montreuil et s'enfoncer dans le parc derrière le petit bois.

Alors nous nous regardâmes, et en nous tenant toujours par la main, nous rentrâmes chez M. le curé. Nous ne disions rien, mais nous étions bien contents.

Pierrette était toute rouge, et moi je baisais la tête. Il nous demanda ce que nous avions. Je lui dis d'un grand sérieux :

— Monsieur le curé, je veux être soldat. Il pensa à me taper à la reversé, lui qui n'avait appris le solfège !

— Coûment, mon cher enfant, me dit-il, tu veux me quitter ! Ah ! mon Dieu, Pierrette, qu'est-ce qu'on lui a donc fait, qu'il veut être soldat ? Est-ce que tu ne m'aimes plus, Mathurin, est-ce que tu n'as plus Pierre-tu non plus ? Qu'est-ce que nous t'avons donc fait, dis ; et que vas-tu faire de la belle éducation que je t'ai donnée ? C'était bien du temps perdu assurément. Mais réponds donc, méchant sujet ! ajouta-t-il en me secouant le bras.

Je me grattais la tête, et je disais toujours en regardant mes sabots : — Je veux être soldat.

La mère de Pierrette apporta un grand verre d'eau froide à monsieur le curé parce qu'il était devenu tout rouge, et elle se mit à pleurer.

Pierrette pleurait aussi et n'osait rien dire, mais elle n'était pas fâchée contre moi par ce qu'elle savait bien que c'était pour l'épouser que j'en avais parlé.

Dans ce moment-là deux grands laquais poudrés entèrent avec une femme de chambre qui avait l'air d'une grande dame, et ils descendirent si la petite avait préparé ses habits, que la reine et Mme la princesse de Lamballe lui avaient demandé.

Le pauvre curé se leva si trouble, qu'il ne put se tenir une minute debout, et Pierrette et sa mère tremblaient si fort qu'elles n'osaient pas ouvrir une cassette qu'on leur envoyait en échange du fourreau et du valet, et elles allèrent à la toilette à peu près comme on va se faire fustiger.

Seul avec moi, le curé me demanda ce qu'il s'était passé, et je le lui dis comme je vous l'ai dit un peu plus brièvement.

— Et c'est pour cela que tu veux partir, mon fils, me dit-il en me pressant les deux mains ; mais songe donc que la plus grande dame de l'Europe n'a parlé ainsi à un petit paysan comme toi que par distraction, et ne sait seulement pas ce qu'elle t'a dit. Si on lui racontait que tu as pris cela pour un ordre ou pour un horoscope, elle dirait que tu es un grand benêt, et que tu peux être jardinier toute ta vie, que cela lui est égal. Ce que tu gagnes en jardinant et ce que tu gagnes en enseignant la musique vocale t'appartiendrait, mon ami, au lieu que ce que tu gagnes dans un régiment ne t'appartiendrait pas, et tu aurais mille occasions de le dépenser en plusieurs endroits par la religion et la morale. Tu perdras tous les bons principes que je t'ai donnés, et tu me feras rougir de toi. Tu reviendras (si tu reviens) avec un autre caractère que celui que tu as reçu en naissant. Tu étais doux, modeste, docile, tu seras rude, impudent et tapageur. La petite Pierrette ne se soumettra certainement pas à être la femme d'un mauvais garnement, et sa mère l'en empêchera quand elle le voudra. Et moi, que pourrais-je faire pour toi si tu oublies tout à fait la Providence ? Et tu l'oublieras, vois-tu, la Providence, je t'assure que tu finiras par là.

Je demeurai les yeux fixés sur mes sabots et les sourcils froncés en faisant la

monne, et je dis en me grattant la tête : C'est égal, je veux être soldat.

Le bon curé n'y tint pas, et ouvrant la porte toute grande, il me montra le grand chemin avec tristesse. — Je compris sa pitié et je sortis. J'en aurais fait autant à sa place, assurément. Mais je le pense à présent, et ce jour-là je ne le pensais pas. Je mis mon bonnet de coton sur l'oreille droite, je relevai le collet de ma blouse, je pris mon bâton, et je m'en allai tout droit à un petit cabaret sur l'avenue de Versailles, sans dire adieu à personne.

vii.

La position du premier rang.

Dans ce petit cabaret je trouvai trois braves dont les chapeaux étaient galonnés d'or, l'uniforme blanc, les revers roses, les monstaches cirées de noir, les cheveux tout poudrés à frimms, et qui parlaient aussi vite que des vendeurs d'orviétan. Ces trois braves étaient d'honnêtes racleurs. Ils me dirent que j'avais qu'à m'asseoir à table avec eux pour avoir une juste idée du bonheur parfait que l'on goûte éternellement dans le Royal-Auvergne. Ils me firent manger du poulet, du chevreuil et des perdreaux, boire du bordeaux et du champagne et du café excellent ; ils me jurèrent sur leur honneur que dans le Royal-Auvergne je n'en aurais jamais d'autre.

Je vis bien depuis qu'ils avaient dit vrai. Ils ne jurèrent aussi, car ils jurèrent indifféremment que l'on jouissait de la plus douce liberté dans le Royal-Auvergne, que les soldats y étaient incomparablement mieux que les capitaines des autres corps, qu'on y jouissait d'une société fort agréable en hommes et en belles dames, et qu'on y faisait de la musique, et surtout qu'on appréciait fort ceux qui jouaient du piano. Cette dernière circonstance me décida.

Le lendemain j'avais donc l'honneur d'être soldat au Royal-Auvergne. C'était un assez beau corps, il est vrai, mais je ne voyais plus ni Pierrette ni monsieur le curé. Je demandai du poulet à dîner, et l'on me donna à manger cette agréable mélange de pommes de terre, de mouton et de pain qui se nommait, se nomme et sans doute se nommera toujours *la ratatouille*. On ne fit apprendre la position du soldat sans armes avec une perfection si grande, que je servis de modèle depuis au dessinateur qui fit les planches de l'ordonnance de 1791, ordonnance qui, vous le savez, mon lieutenant, est un chef-d'œuvre de précision. On m'apprenait l'école du soldat et l'école du peloton de manière à exécuter les charges en douze temps, les charges précipitées et les charges à volonté, en comptant on sans compter les mouvements, aussi parfaitement que le plus raille des caporaux du roi de Prusse Frédéric-le-Grand, dont les vixux se souvenaient encore avec l'attendrissement de gens qui aiment ceux qui les battent. On me fit l'honneur de me promettre que si je me comportais bien, je finirais par être admis dans la première compagnie de grenadiers. — Jeus bientôt une queue poudrée qui tombait sur un veston blanc-assez noblement, mais je ne voyais plus jamaïs ni Pierrette, ni sa mère, ni monsieur le curé de Montreuil, et je ne faisais point de musique.

Un beau jour, comme j'étais consigné à la caserne même où nous voici, pour avoir fait trois fautes dans le maniement d'armes on me plaça dans la position des feux du premier rang, un genou sur le pavé, ayant en face de moi un soleil éblouissant et superbe que j'étais forcé de coucher en joue, dans une immobilité parfaite jusqu'à ce que la fatigue me fit plier les bras à la saignée, et j'étais encouragé à soutenir mon arme par la présence d'un honnête corporal, qui de temps en temps soulevait un balai avec sa crosse quand elle s'abaissait ; c'était une petite punition de M. de Saint Germain.

Il y avait vingt minutes que je m'appliquais à atteindre le plus haut degré de précision possible dans cette attitude, lorsque je vis au bout de mon fusil la figure douce et paisible de mon ami Michel, le tailleur de pierres.

— Tu viens bien à propos, mon ami, lui dis-je, et tu me rendrais un grand service si tu voulais bien, sans qu'on s'en aperçût, mettre un moment ta canne sous ma balai. Mes bras s'en trouveraient mieux et ta canne ne s'en trouverait pas plus mal.

— Ah ! Mathurin ! mon ami, me dit-il, te voilà bien puni d'avoir quitté Montreuil, tu

n'as plus les conseils et les lectures du bon curé, et tu vas oublier tout-à-fait cette musique que tu aimais tant et celle de la parade ne la vaudra certainement pas.

— C'est égal, dis-je en relevant le bout du canon de mon fusil et le degigeant de sa canne, par orgueil, c'est égal, on a son de.

— Tu ne cultiveras plus les espaliers et les belles pêches de Montreuil avec ta Pierrette qui est bien aussi fraîche qu'elles et dont laèvre porte aussi comme elles un petit duvet.

— C'est égal, dis-je encore, j'ai mon idée.

— Tu passeras ici bien long-temps à genoux à tirer sur rien avec une pierre de bois avant d'être seulement caporal.

— C'est égal dis-je encore, si j'avance lentement, toujours est-il vrai que j'avancerai, tout vient à point à qui sait attendre, comme on dit, et quand je serai sergent je serai quelque chose, et j'épouserai Pierrette. Un sergent c'est un seigneur, et à tout seigneur tout honneur.

— Michel s'écria :

— Ah ! Mathurin ! Mathurin ! me dit-il, tu n'es pas sage et tu es trop d'orgueil et d'ambition, mon ami. N'aimerais-tu pas tu mieux être remplacé si quelqu'un payait pour toi, et venir épouser la petite Pierrette ?

— Michel, Michel, lui dis-je, tu t'es beaucoup gâté dans le monde, je ne sais pas ce que tu y fais, et tu ne m'as plus l'air d'y être un homme, puisqu'un lieu d'une veste, tu as un habit de taffetas. Mais tu ne m'aurais pas dit ça dans le temps où tu rétais toujours si fatigué par ton sort même. — Moi je ne veux pas l'épouser avec l'argent des autres, et je fais moi-même mon sort comme tu vois. — D'ailleurs c'est la reine qui m'a mis ça dans la tête, et la reine ne peut pas se tromper en jouant ce qui est bien à faire. Elle a dit elle-même : Il sera soldat et je les marierai. Elle n'a pas dit : Il reviendra après avoir été soldat.

— Mais, me dit Michel, si par hasard la reine te voulait donner de quoi l'épouser, le prendrais-tu ?

— Non, Michel, je ne prendrais pas son argent, si par impossible elle le voulait.

Et si Pierrette gagnait elle-même sa dot, reprit-il ?

— Oui, Michel, je l'épouserais tout de suite, dis-je.

Ce bon garçon avait l'air tout attendri.

— Eh bien ! reprit-il, je dirai cela à la reine.

— Est-ce que tu es fat, lui dis-je, ou domestique dans sa maison ?

— Ni l'un ni l'autre, Mathurin, quoique je ne taille plus de pierres.

— Que qu'fais-tu donc ?

— Hé ! je taille des pièces, du papier et des plumes.

— Ah ! dis-je, est-il possible ?

— Oui, mon enfant, je fais de petites pièces toutes simples et bien aisées à comprendre. Je te ferai voir tout ça.

— En effet, dit Timoléon en interrompant l'Adjudant, les ouvrages de ce bon Sédaine ne sont pas construits sur des questions bien difficiles, on n'y trouve aucune synthèse sur le fini de l'infini, sur les causes finales, l'association des idées et l'identité personnelle ; on n'y tue pas des rois et des reines pas le poison ou l'échaud, ça ne s'appelle pas de roms sonores environnés de leur traduction philosophique mais ça se nomme *Blaise, l'agneau perdu, le Déserteur* ; ou bien le *Jardinier et son Seigneur, la Gageure imprévue* ; ce sont des gens tout simples qui parlent vrai, qui sont philosophes sans le savoir, comme Sédaine lui-même, que je trouve plus grand qu'on ne l'a fait. — Je ne répondis pas.

l'Adjudant reprit :

— Eh bien ! tant mieux ? dis-je, j'aime autant te voir travailler ça que tes pierres de taille.

— Ah ! ce que je bâtissais valait mieux que ce que je construis à présent. Ça ne passait pas de mode et ça restait plus longtemps debout. Mais en tombant, ça pouvait écraser quelqu'un, au lieu qu'à présent quand ça tombe, ça n'écrase personne.

— C'est égal, je suis toujours bien aisé, dis-je.

— C'est à dire, aurais-je dit, car le caporal vint donner un si terrible coup de crosse dans la canne de mon ami Michel, qu'il l'envoya là-bas, tenez, là-bas, près de la poudrière.

En même temps il ordonna six jours de salle de police pour le factionnaire qui avait laissé entrer un bourgeois.

Sédaine comprit bien qu'il fallait s'en aller. Il ramassa paisiblement sa canne, et en sortant du côté du bois, il me dit : — Je t'assure, Mathurin, que je conterai tout ceci à la reine.

viii.

Une séance.

Ma petite Pierrette était une bonne fille, d'un caractère décidé, calme et honnête. Elle ne se préoccupait pas trop facilement, et depuis qu'elle avait parlé à la reine, elle ne se laissait pas aisément fuir la leçon. Elle savait bien dire à monsieur le curé et à sa bonne qu'elle voulait épouser Mathurin, et elle se levait la nuit pour travailler à son trousseau, tout comme si je n'avais pas été mis à la porte pour longtemps, sinon toute ma vie.

Un jour (c'était le lundi de Pâques, elle s'en était toujours souvenue, la pauvre Pierrette, et me l'a raconté assez souvent,) un jour donc qu'elle était assise devant la porte de monsieur le curé, travaillant et chantant comme si de rien n'était, elle vit arriver vite, vite, un beau carrosse, dont les six chevaux trottaient dans l'avenue d'un train merveilleux, montés par deux petits postillons poudrés et roses, très jolis, et si petits, qu'on ne voyait de loin que leurs grosses bottes à l'écuycère. Ils portaient aussi de gros bouquets sur l'oreille.

Ne voyait-elle pas que l'écuycer qui courait devant les chevaux s'arrêta précisément devant la porte de monsieur le curé, où la voiture eut la bonté de s'arrêter aussi, et daigna s'ouvrir toute grande. Il n'y avait personne dedans. Comme Pierrette regardait avec de grands yeux, l'écuycer ôta son chapeau très poliment, et la pria de vouloir bien monter en carrosse.

Vous croyez peut-être que Pierrette fit des façons ? Point du tout. Elle avait trop de bon sens pour cela. Elle ôta simplement ses deux sabots, qu'elle laissa sur le pas de la porte, mit ses souliers à boucle d'argent, playa proprement son ouvrage, et monta dans le carrosse en s'appuyant sur le bras du valet de pied, comme si elle n'eût fait autre chose de sa vie, parce que, depuis qu'elle avait changé de robe avec la reine, elle ne doutait plus de rien.

Elle n'a dit souvent qu'elle avait eu deux grandes frayeurs dans la voiture : la première, parce qu'on allait si vite, que les arbres de l'avenue de Montreuil lui paraissaient courir comme des fous l'un après l'autre ; la seconde, parce qu'il lui semblait qu'en s'asseyant sur les coussins blancs du carrosse, elle y laisserait une tache bleue et jaune de la couleur du son jupon. Elle le releva dans ses poches et se tint toute droite au bord du coussin, nullement tourmentée de son aventure, et devant bien qu'en pareille circonstance il est bon de faire ce que tout le monde veut, franchement et sans hésiter.

D'après ce sentiment juste de sa position que lui donnait une nature heureuse, douce et disposée au bien et au vrai en toute chose, elle se laissa parfaitement donner le bras par l'écuycer, et conduire à Trimon, dans les appartemens dorés, où seulement elle eut soin de marcher sur la pointe du pied, par égard pour les parquets de bois de citron et de bois des Indes, qu'elle craignait de rayer avec ses clous.

Quand elle entra dans la dernière chambre, elle entendit un petit rire joyeux de deux voix très douces, ce qui l'intimida bien un peu, et lui fit battre le cœur assez vivement ; mais, entrant elle se trouva rassurée tout de suite : ce n'était que son amie, la reine.

Mme de Lamballe était avec elle, mais assise dans une embrasure de fenêtre, et établie devant un pupitre, enivoire tout préparé, près de l'ivoire, des pinceaux, près des pinceaux un verre d'eau.

— Ah ! Le voilà, dit la reine d'un air de fôte ; et elle courut lui prendre les deux mains.

— Comme elle est fraîche ! comme elle est jolie ! Le joli petit modèle que cela fait pour vous. Allons, ne la manquez pas Mme de Lamballe !

— Met-toi à mon enfant.

Et la belle Marie-Antoinette la fit asseoir de force sur une chaise. Pierrette était tout-à-fait interdite, et la chaise si haute, que ses petits pieds pendaient et se balanquaient.

— Mais voyez donc comme elle se tient bien, continuait la reine ; elle ne se fait pas dire deux fois ce qu'on veut. Je gage qu'elle a de l'esprit. Tiens-toi droite, mon enfant, et écoute-moi. Il va venir deux messieurs ici. Que tu les connaisse ou non, cela se fait rien, et cela ne te regarde

Eau-de-Vie, Rum Sucre, Vin etc.
 LES SOUSIGNÉS ont en Magasin, les MARCHANDISES suivantes, reçues par les derniers arrivages de l'Europe, dont ils disposent à très bas prix :

- 30 pipes Eau-de-Vie de Cognac, de la meilleure qualité des marques de G. G. Dupuy, Tancard, etc.
- 25 demie de le-vie de Bordeaux,
- 15 pipes de vin de Hollande, très vieux,
- 10 barriques scheldan, très vieux,
- 40 pipes v. n. d'Oporto, de choix, marque de PAOZ & Co.
- 45 pipes vin d'Oporto, très bon,
- 80 demie de Xérés brun, pâle et doré, des dums de G. G. Dupuy, Tancard et Co.
- 10 pipes Xérés pâle et brun de différentes marques,
- 5 pipes Madère L. P. et L. M. et de marque de J. OLIVERA & Co.
- 7 demie de Porto de Sicile,
- 10 pipes vin de Bénécarlo,
- 5 pipes Madère de Marsaille,
- 7 pipes vin de Bordeaux (Grandcour)
- 40 barils vinaigre d'Angleterre,
- 40 caisses huile à saladé (1 doz. chaque),
- 90 de liqueurs fines, (assorties),
- 50 de huile d'Olive (fraîche),
- 5 de do de Spermé,
- 150 de do de Palme,
- 30 caisses genièvre très vieux et très bon,
- 20 sacs sucre clair des Indes Orientales,
- 60 boueux sucre raffiné double et simple,
- 9 pains Raisins de Corinthe, frais,
- 12 carottes Raisins de Corinthe, frais,
- 460 boites Raisins Muscat en grappes,
- 200 demie de Raisins amandes fraîches,
- 15 caisses prunes de France,
- 40 quarts suif de Russie,
- 50 sacs poivre,
- 40 quarts salpêtre, 1 quintal chaque,
- 100 quarts clous de 2 1/2 à 3 1/2,
- 30 rouleaux cables de Londres de 15 fils à 57 pouces,
- 300 barils peintures différentes couleurs
- 100 boites savon,
- 400 pipes Françaises à Moulange.

Aussi,
 Leur assortiment accoutumé de Vin de Xérés, Oporto etc. de choix en bouteilles.
 LEMESURIER, ROUITT & Co.
 9 juillet.

BRANCHE DE L'ETABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE DE LONDRES, TENU A MONTRÉAL, PAR BOURNE.
 Dessins, plans architecturaux, cartes d'adresses, affiches et cartes d'affaires, lithographiés à l'établissement ci-dessus.
 N. D. Gravure sur cuivre et impression sur toutes matières appropriées.
 Montréal, 1er. février, 1834.

LES SOUSIGNÉS viennent de recevoir de France le plus beau choix de GRAINES qui ont jamais été offerts en vente en Canada. Ils en disposeront à bas prix.
 S. GUILBAULT.
 3 juin, 1834.

W. M. LAWLEY, Sculpteur, Doré et Facteur de Cadres de Miroirs et de Gravures, nettoie les anciens tableaux et répare les cadres, etc.
 Aussi, à vendre :
 Un bel Assortiment de GRAVURES, de toutes les grandes, ainsi que des MIROIRS à Toilettes, etc. etc.
 Magasin situé No. 71, Rue Notre Dame, vis-à-vis les M. G. G. et Cie.
 Montréal, 1 Mars, 1834 - 1/2

A VENDRE PAR LES SOUSIGNÉS,
 42 pipes et barriques eau de vie de Cognac de Bordeaux et d'Espagne,
 16 pipes et barriques genièvre de Hollande, 12 de do vin de Madère,
 3 barriques vin d'Andalousie supérieur,
 70 pipes et quarts de vin de France,
 41 pipes vin de Ténériffe, L. P. L. M. et de Carthagène,
 12 quarts vin doux de Malaga,
 11 pipes et barriques vin de Porto,
 80 pipes vin de Bénécarlo et d'Espagne rouge,
 9 barriques vin clair de St. Julien.
 Quelques caisses vin supérieur en bouteille, consistant en Chery, blanc et rouge de Gouves, vin lairet de Léville, Bienne, Montou et St. Julien et vin de Porto.
 10 caisses excellent, eau de vie de Cognac pâle et vieux, d'une douz. chacune,
 Porte d'Hibbert et liere forte de caisses en 2 et 4 douzaines,
 12 boucaux sucre raffiné,
 Sucre de l'Inde Maurice et Sucre Candi, Gengembre, Safran, Sel de table,
 Empois de Pologne, pierres bleues, cire blanche, compense en barils de 2 et 3 quintaux,
 8 tonnes mine de plomb, plomb à patentes, Cartes à jouer, Ligneux,
 Peinture blanche, brune et d'autres couleurs, Rouge de Venise en poudre, etc.
 DE PLUS,
 20 tonneaux No. 1.
 HART LOGAN & Co.
 26 avril, 1834.

MANUFACTURE FRANÇAISE DE MEULES A MOULIN. Le propriétaire continue à tenir un assortiment de pierres à moulin de bloc à meules de première qualité, Plâtre de Paris, Pierres d'Esopus.
 Tous les articles garantis et vendus à des prix modérés.
 Wm. H. CULVER.
 No. 19, rue du St. Sacrement
 Montréal, 7 juin 1834.

CAFE FRANÇAIS.
 Le Soussigné informe respectueusement le public qu'il vient d'ouvrir dans le faubourg de Québec, un bel établissement sous le nom de CAFE FRANÇAIS, où il se propose d'avoir constamment un choix des meilleurs VINS et LIQUEURS les plus fins, au service des amateurs. Des TABLES parfaitement servies, et des SOUPES de toute espèce, seront prêtes à toute heure à recevoir ceux qui voudront l'honneur de leur patron.
 Il se flatte que le soin qu'il mettra à servir ses pratiques et le bon choix des consommations lui attireront l'encouragement qu'il désire.
 Ses appartements, disposés pour la commodité du public, lui permettront d'offrir quelques chaires particulières.
 HUITRES FRAICHES, Soups aux Huitres, Macaroni, Soups à l'Italienne, etc.
 AUGIER.

ALEXIS BENOIT, No. 249 RUE ST. PAUL, PRÈS DU MARCHÉ A BOIS.
 Informe respectueusement ses Amis et le Public en général, qu'ayant intention de se retirer du Commerce de Dégât, il offre en vente un GROS ET EN DETAIL, à un prix extrêmement réduit, SON FONDS DE MARCHANDISES, Consistant en Lard, Prunelle, Cassonade Bombazine, Bombazine, mouton, Drill, Nankin Indienne, Batiste, Mousselines, Mull, Toile, Pékin, Gros de Naples, Crêpe, Paillasson, Vestes, Gingham, Bourgras, Foutine, Goutin Cordoroi, Cotton Rayé, Carreaux et Blanc, Boutin Jeannette, Velours, Plaid, Camisot, Flanelles, Serge, Schalles de Soie et de Coton, Manchons de do, Couverts, Couverts, Flushing, Petersham, Etouffe Grise, Ratine Parasolles, Chapeaux, Bottes, Souliers, Bas, Chaussons, Gants, Cravattes, Bonnets Rouges, Bouteilles, Galon, Fil, etc. etc. etc.
 DE PLUS,
 Un grand assortiment de DRAP et CASIMIR, Fin Supérieur et des couleurs suivantes : Bleu, Noir, Brun, Drab Vert, Mulberry, Gris Mélé, etc.
 Un lot de HARES FAITES, au montant de 1605, consistant en Mantoux, Surtouts, 2 habits d'été, Vestes, Culottes, Calçons, qu'il vendra en douzaine ou en détail.
 Aussi,
 600 COCHES, de 1/2 Minut et 2 Minut, 550 paires gros SOULIERS A CHEVILLES.
MARCHANDISES DE GOUT.
 Les articles consistent en Gros de Naples de couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, para-soie nouveaux ; mousselines peintes, lion et uni et rayé, dentelle de fil, gingham, voiles, patron de vestes, en grande variété imitation de dentelle de fil, shalle de crêpe de Canton, shalle et mer-chandise de soie, chemises garnies et touts de co (étiqués) pour hommes, tapis d'Exposé, etc.
 N. B. - Un seul prix sera demandé pour les Marchandises.
 Montréal, 12 juillet, 1834.

MARCHANDISES DE DENTIL.
 On trouvera chez le Soussigné, les articles de DENTIL qui suivent : Ciépas, Gants, Bombazines, Bombazine, Merzino, Indienne, Gingham, Batiste à Robe, Soie de, Malmoé, Fleuris, Châles de Ciépa de Canton, Manchons de Soie, Voile, Ruban, etc. dont il disposera à bas prix.
 ALEXIS BENOIT.
 No. 249, rue St. Paul, à l'Ange, 1834.

HABITS! HABITS! HABITS!
 Le plus haut prix sera donné pour toute espèce d'habits en lardes faites.
 LIVRES, neufs ou vieux, achetés, vendus, ou déchangés.
 Habits nettoyés, teints et raccommodés.
 Chapeaux nettoyés et changés.
 Près de M. Rolland, fabricant, grande rue du faubourg de Québec.
 J. LEVIE.
 8 juin, 1834.

MAGASIN D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS FORTES etc. - No. 30 Rue Notre-Dame - W. FARQUHAR informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment étendu de toutes espèces de marchandises dans sa branche de commerce par les derniers arrivages, consistant en :
 Sucre, Eau de vie, vin de Hollande, véritable esprit de la Jamaïque, rum, etc. Sucre, nouveau fruit, etc. etc.
 Il garantit le tout comme étant de la meilleure qualité. Et il vendra à aussi bas prix que qui que ce soit à Montréal.
 Aussi,
 Il vient maintenant de recevoir une quantité de fleurs jamaïques d'Inde d'une qualité et d'un goût exquis.
 7 juin, 1834.

A VENDRE.
 UNE MACHINE A CARDER, 104 sur 6 rieurs, complète et en excellent ordre. S'adresser au bureau de L'Ami du Peuple. 19 juin, 1834.

HOTEL D'HONDLOW, A l'entrée du canal de Lachine.
 Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et aux personnes qui visitent Montréal, par affaire, ou promenade, qu'il a LOUÉ le grand MAISON DE BRIQUES, ci-devant occupée par Messrs. Guy Warwick & Cie. où ceux qui voudront le favoriser de leur pratique trouveront toutes les commodités, et mille peun-til sera élargie pour que ses hôtes se trouvent aussi bien et agréablement que possible. Il aura vuons à leur disposition des VINS et des LIQUEURS de la meilleure qualité.
 SILVESTER HONDLOW, fils
 3 mai 1834.

LES SOUSIGNÉS informent le public généralement, qu'ils ont reçu un assortiment de PORCELAINE ET DE FAYENCERIE très considérable et qui ne cède à aucune assortment en Amérique.
 ILS ONT A VENDRE.
 1000 PANIERS ET BOUCHES, parmi lesquels sont des services de porcelaine de la plus grande élégance et de très bon goût, bleu, blanc et violet, et service de fayence verte de toutes sortes ; services de Verre découpé, et Verre continue de toute espèce ; un grand assortiment de fayence, etc. comme pour la compagnie, une grande quantité d'assiettes creuses en panier de 40 douzaines, à très bas prix.
 Ils ont, comme à l'ordinaire, un assortiment étendu de MARCHANDISES SECHES convenables au pays. Le tout sera vendu à bon marché, pour argent comptant ou à un crédit libéral.
 SHUTER et WILKINS.
 23 mai, 1834.

MARCHANDISES NOUVELLES. - Parmi les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow, le Soussigné a reçu un assortiment général et très considérable de MARCHANDISES DÉTAPÉES et de MODE, consistant en SOIEHS, COTONNÉS, LAINAGES et ÉFETS.
 DE PLUS,
 Toutes sortes de marchandises de dentelle, voiles, gaze, etc. etc.
 Ruban de France et d'Angleterre, d'une grande variété.
 Soies des Indes, lustré, grands mou. hoirs de soie bleue, etc.
 Mêmes marchandises de toute espèce, Gants, bas et demi-bas, de soie, laine et coton, Bijouterie et articles de fantaisie de Birmingham. Un assortiment excellent et complet de boutons, soie à couture, étoffe à veste, serge, drills, doublure, fourrure, brochettes, cols, colliers, et divers autres articles requis par les tailleurs et les modistes.
 L'assortiment ayant été acheté à des conditions favorables, et soigneusement choisi par une personne du Canada, bien au fait du marché, les marchandises seront vendues à très bas prix, pour argent comptant, ou à un crédit étendu.
 Il sera fait des acomptes généraux aux marchands existant des ordres de la compagnie, si l'on paie comptant, ou si l'on donne des traites payables à Montréal, en considération de ce mode de paiement, il sera accordé un plus long crédit, si on le désire.
 Le bon de l'intérêt des acheteurs de s'y prendre de bonne heure, vu qu'en conséquence de l'importation très limitée de diverses espèces de marchandises de printemps et d'été il se trouvera prochainement que plusieurs articles deviendront rares, et hausseront considérablement.
 Maintenant au No. 69, rue St. Paul vis-à-vis de M. M. John Torrance & Cie.
 20 mai, 1834.

Magasin d'Épiceries et de Marchandises.
 Commission pour les Marchands et Siches.
 Le Soussigné s'est transporté au MAGASIN d'Épiceries et de Marchandises, situé au coin des rues St. François Xavier et l'Hôpital (à côté de la Banque de la Cité), où il continue la profession d'ÉPICERIE ET DE MARCHAND A COMMISSION. Ayant des appoints spacieux et sûr, pour la vente de MEUBLES, il est maintenant prêt à recevoir des consignations de ses amis et du public en général. Il se transportera dans les maisons ou les magasins des personnes qui désireront vendre leurs meubles ou des marchandises à l'encan, et aura une attention toute particulière à leurs intérêts. Les marchandises, meubles, etc. envoyés à son magasin, seront vendus au meilleur avantage possible.
 A. LAFRAMBOISE.
 27 mai, 1834.

A VENDRE. - Cette belle TERRE, située à la Louage Pointe, à environ quatre milles de Montréal, et appartenant aux Héritiers CADIEUX, de la contenance de 3 arpens de front, sur 70 arpens de profondeur, le tout plus ou moins, sur les bords du Fleuve St. Laurent, avec une maison en pierre, en très bon état, et granges et étables de bois construites.
 2e. Cette autre terre appartenant aux mêmes Héritiers, située sur le chemin qui conduit à Lachine, à environ 7 milles de Montréal, de 3 arpens de front, sur 40 arpens de profondeur, avec une maison en bois et deux granges de bois construites. S'adresser au Notaire soussigné, en son étude, No. 7, rue St. Jacques.
 P. GADIEUX, Notaire.
 6 juin, 1834.

VIN ET EAU DE VIE.
 A vendre par les Soussignés,
 72 pipes et barriques eau de vie de Cognac et Bordeaux,
 23 pipes, 11 barriques et 15 quarts vin de Madère de Newton, Gordon et Cie et autres,
 8 demi-quarts vin de Malmoé et Sercial
 25 pipes, 24 barriques et 24 quarts vin vieux de Ténériffe, P. de L.
 91 pipes et 15 barriques vin supérieur de Porto de Fieudras et d'Espagne,
 219 caisses vin supérieur en bouteilles, consistant en Champagne, Bordeaux, Porto, Madère et Anblouisie,
 64 pipes et 40 barriques Vinaigre de Bordeaux et commun,
 68 caisses porter de Londres en bouteilles,
 3 caisses chandelles de Cire à patentes de 4 et 6 à la livre,
 50 de Ketchup, vinaigre, Capres et Olives,
 250 caisses empaqueté de 36 lbs. cheddar,
 32 rouleaux cable goudronné, de 1 1/2 à 5 pouces, et de 120 et 130 brasses,
 6 paniers filtre, unis et figurés et avec paniers, colorés et blancs, de 2 à 9 gallons,
 10 whiskey du Canada,
 10 boucaux sucre raffiné,
 16 quarts et 23 sacs casanado blanche des Indes Orientales.
 Et leur assortiment accoutumé de Marchandises Sèches, Epicerie, etc. etc.
 PETER MCGILL & Co.
 27 mai, 1834.

TOILES PEINTES DE LA PATENTE DE HARE. - Au commencement le soussigné offrit à vendre de gré à gré, un superbe assortiment de toiles peintes de la patente ci-dessus mentionnée, lesquelles seront vendues en lots convenables aux acheteurs.
 JAMES YOUNG.
 Montréal, 3 mars 1833.

PAQUE BOTS.
 ANCIENNE LIGNE DE PAQUEBOTS DE LIVERPOOL.
 ont Volle le ter et le 16 de chaque Mois LE NAVIRE HIBERNIA, George Maxwell, capitaine, fait voile le 6 Sep-tembre.
 LE NAVIRE CANADA, G. S. Wilson, Capitaine, fait voile le 1er Octo-bre.
 LE NAVIRE PACIFIC, R. R. Crocker, capitaine, fait voile le 16 Octo-bre.
 LE NAVIRE NORTH AMERICA, E. I. Macy, capitaine, fait voile le 1er du 9 mois, (Nov.)
 Les Paquebots de Liverpool ayant éprouvé l'approbation et l'appui général, les propriétaires s'ont déterminés à ajouter au nombre des va-seaux employés dans cet établissement, et ils ont résolu que les navires suivants navigueront en-tre New-York et Liverpool, en succession régé-ler, deux fois par mois de chaque port, partant de New-York et de Liverpool le 1er et le 16 e chaque mois pendant toute l'année, savoir : CALEDONIA, HUGH GRAHAM, HIBERNIA, J. S. MAXWELL, ASADA, J. S. WILSON, PACIFIC, R. R. CROCKER, NORTH AMERICA, E. I. MACY, BRITANIA, C. H. MARSHALL, NEW YORK, W. E. HOME, MANCHESTER, W. S. LADLEY
 Ces navires ont tous été construits à New-York avec les meilleurs matériaux, et sont recouverts et armés en cuivre. Ils sont très bons voiliers ; ils sont commandés par des hommes de grande ex-périence, et les passagers y trouveront des com-modités extraordinaires étendues et multipliées.
 Le prix de passage en Angleterre, dans la Chambre (Cabin) est maintenant fixé à trent-quatre, et pour cette somme on fournira aux pas-sagers des lits et couvertures de lits, vins et provisions de bouche de la meilleure qualité.
 Pour plus amples détails, s'adresser à :
 FRANCIS THOMPSON, ISAAC WRIGHT & FILS, BENJAMIN MARSHALL, 1, New-York, ou à HOIATIO GATES & Co. Montréal.

La préférence déclinée donnée généralement par les passagers du Canada à l'ancienne ligne de Paquebots ci-dessus, est d'écemment appréciée par les propriétaires, et ils n'ont par conséquent dé-pensé pour que leurs vaisseaux soient complé-ment équipés d'officiers, de matelots et domestiques, expériences, &c. &c., afin que les passagers y trouvent, non seulement la sûreté (mieux qu'elle dépend de l'habileté et des efforts humains), mais encore la commodité et l'agrément.
 H. G. & Co.
 Montréal, 22 Septembre, 1832.

MEDICAL HALL,
 No. 62, Rue Notre-Dame,
 PRÈS LE VIS-A-VIS DE LA COUR D'AUDIENCE.
 On vient de recevoir à l'établissement ci-de-ssus, par L'ACTIVÉ, de LONDRES, un assortiment général et considérable de DRUGS, MEDICINES, EPICES, TEINTURES, etc.
 Un grand assortiment D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, des manufactures les plus célèbres, consistant en instrumens à couper, à tré-paner et à déséquer, ditto à dents, ditto à ventou-ses, ditto perfectionnés, avec scarificateurs et lancettes extra, instrumens à raper, pompes à sem, pompes, de dissection, seringues à patentes de Compton, Maw et Arnold ; do. de Clark et Hamilton, spéculums, canules, et fils d'argent pour le poly-pé, do. pour poly-pé in utero, forceps pour lèvres, forceps, gâton élastique, couteaux de hernie, pompes à estomac, stéthoscopes, forceps de saze-femmes, perfectionnés de Davis, ciseaux de tonsil, do. pour diviser le frœnum Lingua, catheters à gœvece-ment, argent et élastiques, bandages de patelle et clavicle, bandages ombiliques, bougies de re-tum, inhalers, probangs, ciseaux à bras et jambes, «églés à lancettes de la couronne de Maw, Arnold et Evans, et une grande variété de bandages doubles et simples d'Arnold, Salmon et Ody, et do. pour enfants, etc.
 Aussi, de Bourgeois, Delorain & Cie. un assorti-ment de leurs PARFUMS favoris.
 N. B. Huile d'Olive supérieure pour lampes.
 21 juin, 1834.

FONDERIE DE CARACTÈRE D'IMPRIMERIE.
 A PELL & BROTHER, ont transporté leur A. fondrie des Nos. 29 et 31 Gold à l'enco-ignure de John et Gold Street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants :
 Pica..... \$0 36 Minion..... 70
 Small Pica..... 38 Minion on Non-Long Primer..... 40 paril body..... 80
 Bourgeois..... 40 Nonpareil..... 90
 Brevier..... 56 Agate..... 1 16
 Do. on Minion Pearl..... 1 40
 body..... 63
 Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, files, entrelignes, compositeurs, vignettes &c. &c.
 A six mois de crédit on a 74 pour cent d'acompte pour argent comptant. Ils prennent aussi de vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussigné s'étant agents pour la fondrie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs com-mandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.
 LECLERE & JONES.
 Montréal 14 juillet 1833.

A VENDRE OU A LOUER.
 CETTE BELLE MAISON neuve, et si bien finie No. 3 PLACE D'AR-MES. La situation est très bien com-mune ; comme étant la meilleure en ville, on premier étage pouvant être mis en magasin pour peu de frais, laissant un local assez vaste pour loger une famille ou se louer.
 Les conditions de la vente sont libérales, le moitié du prix d'achat a été laissé en constitut ou renté foncière, l'autre moitié payable en six ans.
 S'adresser au propriétaire Soussigné.
 JOSEPH MASSON.
 N. B. si cette maison n'est pas vendue avant dix jours, elle sera à louer pour une ou plusieurs années.
 6 juin, 1834.

AVIS.
 Le Soussigné informe respectueusement ses Amis et le public, qu'il a maintenant en Magasin un assortiment général de TILES LIQUEURS et EPICERIES, dont il disposera à bas prix et à des conditions avantageuses. Le soussigné continue d'occuper les magasins ci-devant occupés par Malson & Bayley, rue St. Sacrement.
 JOHN BADGELY.
 19 mai, 1834.

Le soussigné reçoit par les vaisseaux du prin-temps un assortiment général de PAPE-RIERES, qu'il vendra à bon marché : aussi PAPIER BRUN, à cartouches, etc. - de 30 x 40 36 x 41, 30 x 46, et divers autres ; papiers convenables aux marchands en gros.
 ROBERT WEIR, fils.
 Montréal, 19 Mai 1834.

DE GRÉ A GRÉ.
FERRONNERIE et CLINCAILLERIE
 curo à domicile et autres entres.
 A. LAFRAMBOISE.
 6 juin, 1834.

TIRAGE AU SORT.
 LES Héritiers CADIEUX ayant fait tirer par LOTS leur TERRE située au Côteau Barou de cette Ville, se proposent d'en disposer par un TIRAGE AU SORT. Ils ont adopté un plan qui rencontre, il est en fait, l'approbation gé-nérale de ceux qui désirent s'y établir.
 Leur TIRAGE AU SORT offre plus d'avantage qu'aucun de ceux qui ont précédé, d'abord parce que leurs Lots sont plus grands, et ensuite parce qu'ils ont plus de bâtisses. Il y a six Maisons, dont la moindre peut se louer L. 12 cours actuel par année, une autre L. 50 une autre L. 30 et ainsi de autres.
 Le prix de chaque Emplacement est de L. 80, cours actuel, payable en 8 termes de payemens, comme suit : - 1. Le premier terme L. 10 même cours, sera exigible avant le jour du Tirage au Sort et quand le Soussigné en sera requis. 2. Le second terme sera exigible le jour du Tirage au Sort en un an, et ainsi chaque année la mé-mesomme de L. 10 cours sera exigible sans intérêt jusqu'au paiement et final paiement, à moins que l'acquéreur ne préfère retirer entre ses mains la somme de L. 50, restant due après les trois premiers payés, a consisté, en payant l'intérêt légal par chaque année à six pour cent par an, icelle comme en suite toujours rachetable à volonté par le dit acquéreur par un ou plusieurs payemens dont le moindre ne sera pas moins de L. 10 cours actuel mais en cas de vente ou autres actes de permutation de la part des adjudicataires, les dits vendeurs au-ont droit d'exiger le rachat du Lot principal, à moins que l'acquéreur ne fournisse aux propriétaires dans les huit jours à compter du jour de la vente, une quittance de tous les lots et ventes.
 Le Tirage au Sort n'aura lieu que lorsque tous les Soussignés auront payé les premiers L. 10 cours actuel, lequel ne sera exigé que lorsque tous les lots auront été pris ou au moins la plus grande partie d'eux, et ce jour aura lieu le jour du Tirage au Sort.
 Ceux qui désirent voir le plan des dits Lots pourront s'adresser au Soussigné.
 Rue St. Jacques, 2, au 1er, 1834.
 P. CADIEUX.

CONDITIONS.
 Le prix de chaque Emplacement est de L. 80, cours actuel, payable en 8 termes de payemens, comme suit : - 1. Le premier terme L. 10 même cours, sera exigible avant le jour du Tirage au Sort et quand le Soussigné en sera requis. 2. Le second terme sera exigible le jour du Tirage au Sort en un an, et ainsi chaque année la mé-mesomme de L. 10 cours sera exigible sans intérêt jusqu'au paiement et final paiement, à moins que l'acquéreur ne préfère retirer entre ses mains la somme de L. 50, restant due après les trois premiers payés, a consisté, en payant l'intérêt légal par chaque année à six pour cent par an, icelle comme en suite toujours rachetable à volonté par le dit acquéreur par un ou plusieurs payemens dont le moindre ne sera pas moins de L. 10 cours actuel mais en cas de vente ou autres actes de permutation de la part des adjudicataires, les dits vendeurs au-ont droit d'exiger le rachat du Lot principal, à moins que l'acquéreur ne fournisse aux propriétaires dans les huit jours à compter du jour de la vente, une quittance de tous les lots et ventes.
 Le Tirage au Sort n'aura lieu que lorsque tous les Soussignés auront payé les premiers L. 10 cours actuel, lequel ne sera exigé que lorsque tous les lots auront été pris ou au moins la plus grande partie d'eux, et ce jour aura lieu le jour du Tirage au Sort.
 Ceux qui désirent voir le plan des dits Lots pourront s'adresser au Soussigné.
 Rue St. Jacques, 2, au 1er, 1834.
 P. CADIEUX.

AVIS.
 Le Bureau de l'Inspecteur et Vérifica-teur des Étapages, Balances, Poids et Mesu-res, est toujours, comme ci-devant, à la Maison de-Pesé, sur le Marché au Foain.
 15 Juin, 1834.

BREVETÉ.
 C'EST ÉTALON document pendant la saison de l'été, à l'usage des Commerçants, de la Ville d'É-tat, pour être livré aux excales à raison de 5 piastres pour la saison, payables d'avance au commis-sionnaire à M. P. KATZ, le propriétaire. Pour sa gé-néralité et autres détails, voir les affiches.
 PATRICK LEAHEY
 1er mai, 1834.

COMMENTAIRE ou OBSER-VATIONS sur l'acte de la 31e année du règne de GEORGE III, appelé ACTE CONSTITUTIONNEL DU HAUT ET BAS CANADA ; respectueusement dédié à l'HONORABLE CHAMBRE D'ASSEMBLÉE du BAS-CANADA, par H. HENEY, Esq., rédacteur des lois pour la Chambre d'Assemblée. Prix 2s. 6d.

A VENDRE.
 LA PROPRIÉTÉ de valeur du Soussigné, située dans la Paroisse de BLAINFORD, au coin de la paroisse de PACADIE, à environ 2 milles de Montréal, 2 milles de St. Jean et 6 milles du Village de Napierville. Cette propriété est très convenable pour le commerce ; il y a en-dessous un magasin de plus de vingt ans, et d'écemment environnés de plus belles terres à blé qu'il y ait en Canada. La maison est comode et pourrait aisément loger deux familles ; il y a un bureau, (office), une boutique, une cuisine et une cave à l'étage inférieur, et un salon de compagnie, une salle d'entrée, une salle à dîner, et deux cham-bres à coucher et une autre chambre (parlour) au second étage, et quatre chambres à coucher au 5e. étage ; le tout bien fini. Il y a un grand jardin de pierres propre à l'émoussage du grain, etc. un caveau, une remise, étable écurie, un excellent puits, un grand jardin et sept arpens de terre at-tachés à cette propriété. On y ajoutera une terre, si l'acquéreur l'exige.
 Une partie du prix d'achat sera requis en pas-sant le contrat. Il sera donné pour le reste un crédit libéral. Il sera donné des titres satisfaisants. Pour plus de particularités, s'adresser à :
 R. B. MCGINNIS.
 DE PLUS,
 Plusieurs bonnes terres ou fermes dont quel-ques uns en état entier de culture, et d'autres en partie défrichés. Elles seront toutes ven-dues à des conditions raisonnables. S'adresser à :
 R. B. MCGINNIS.
 13 Mai 1834.

A VENDRE OU A LOUER.
 Ce grand BATIMENT, appartenant à Messrs. SOLOMON de New-York, situé dans le faubourg de Longueuil, sur les bords du fleuve, a été occupé ci-devant comme manufacture de tabac avec une MAISON, une étable, et autres bâtimens extérieurs, et deux arpens de terre y attachés. Si la propriété est vendue, les conditions seront avantageuses à l'acquéreur. La possession en sera donnée incessam-ment.
 S'adresser à :
 E. D. DAVID,
 Rue Notre-Dame,
 Montréal, 23 mai 1834.

CHANGEMENT DE DEMEURE.
 Le Soussigné use de cette voie pour remer-cier ses amis et le public de l'encourage-ment qu'il a éprouvé de leur part dans sa profes-sion, et pour les prévenir qu'il a transporté sa boutique à la maison No. St. Paul, près du Pan-ciou-marché, occupée ci-devant par les M. Drenouin.
 A. GAUDRI.
 11 mai 1834.

TIRAGE AU SORT.
 LES Héritiers CADIEUX ayant fait tirer par LOTS leur TERRE située au Côteau Barou de cette ville, se proposent d'en disposer par un TIRAGE AU SORT. Ils ont adopté un plan qui rencontre, il est en fait, l'approbation gé-nérale de ceux qui désirent s'y établir.
 Leur TIRAGE AU SORT offre plus d'avantage qu'aucun de ceux qui ont précédé, d'abord parce que leurs Lots sont plus grands, et ensuite parce qu'ils ont plus de bâtisses. Il y a six Maisons, dont la moindre peut se louer L. 12 cours actuel par année, une autre L. 50, une autre L. 30 et ainsi de autres.
 Le prix de chaque Emplacement est de L. 80, cours actuel, payable en 8 termes de payemens, comme suit : - 1. Le premier terme L. 10 même cours, sera exigible avant le jour du Tirage au Sort et quand le Soussigné en sera requis. 2. Le second terme sera exigible le jour du Tirage au Sort en un an, et ainsi chaque année la mé-mesomme de L. 10 cours sera exigible sans intérêt jusqu'au paiement et final paiement, à moins que l'acquéreur ne préfère retirer entre ses mains la somme de L. 50, restant due après les trois premiers payés, a consisté, en payant l'intérêt légal par chaque année à six pour cent par an, icelle comme en suite toujours rachetable à volonté par le dit acquéreur par un ou plusieurs payemens dont le moindre ne sera pas moins de L. 10 cours actuel mais en cas de vente ou autres actes de permutation de la part des adjudicataires, les dits vendeurs au-ont droit d'exiger le rachat du Lot principal, à moins que l'acquéreur ne fournisse aux propriétaires dans les huit jours à compter du jour de la vente, une quittance de tous les lots et ventes.
 Le Tirage au Sort n'aura lieu que lorsque tous les Soussignés auront payé les premiers L. 10 cours actuel, lequel ne sera exigé que lorsque tous les lots auront été pris ou au moins la plus grande partie d'eux, et ce jour aura lieu le jour du Tirage au Sort.
 Ceux qui désirent voir le plan des dits Lots pourront s'adresser au Soussigné.
 Rue St. Jacques, 2, au 1er, 1834.
 P. CADIEUX.

Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières.
 LES SOUSIGNÉS ayant été nommés agents pour la vente des ouvrages en fer et en fonte des FORGES DE ST. MAURICE ET DES TROIS-RIVIÈRES, ont maintenant à leur magasin, rue St. Gabriel, un assortiment complet de fer en barre, ouvrages en fonte de toute description.
 FORSYTH, RICHARDSON & Co.
 5 mai, 1834.



COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRE
 POUR ASSURER CONTRE LE FEU.
 CETTE Compagnie a établi son Agence en Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le Feu, à des conditions libérales. GILLESPIE, MOFFATT & Co.
 Agents pour la Canada.
 Montréal, 11 Juillet 1832.

L'ALLIANCE.
 ASSURANCE L'ÉTRANGER ET ÉTRANGER PAR L'VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING.
 ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU, ASSURANCES SUR LA VIE.
 Par le date compagnie au bureau du soussigné agent à Montréal.
 C TAIT.
 Montréal, 12 juin, 1834.

ROBERT HOE & Co.
 Nos. 29 et 31, Gold street New-York
 On vend à très bas prix les plus modernes et les plus utiles machines à imprimer pour établir une imprimerie ; leurs conditions sont six mois de crédit ou cinq pour cent d'acompte pour argent comptant. Les soussigné s'étant agents pour la Maison ci-dessus toutes denrées qui leur seront adressées seront remplies sous le plus court délai, sans autres frais que ceux de transport et de douane.
 LECLERE & JONES.
 Montréal, 14 juillet, 1832.

AVIS.
 EST donné par le présent, qu'une ASSEM-BLÉE DES CHANGIERS de Noyers, HORTATIO GATES & Co. les soussignés ont été choisis SYNDICS des biens et effets de la société, avec plein pouvoir d'en régler et ajuster les affaires. Tous-pensons unifiés à la dite maison ou association, tout en conséquence re-quis par les présents de payer les dits respec-tivement aux soussignés, un acompte de la dite maison en cette ville, et toutes les personnes au-ont des comptes contre la succession sont priées de les transmettre pour provision.
 GEORGE MOFFATT, WILLIAM PEBBLE, THOMAS FOLLETT
 Montréal, 25 Avril, 1834.

ÉCOLE ANGLAISE.
 M. GUILLAUME MARQUIS peut recevoir quelques élèves. Le prix d'un quartier pour une éducation anglaise et marchande très complète est de L. 1. - 10s.
 Pension et Éducation, L. 30. par an.
 Demeur personnel, 6 00
 Pour les autres particularités de lecture d'écrit et de rhétorique : Dix piastres par quartier.
 Utulus hœuial sicut est quam recte loqui
 Sa demeure est rue de la Glacière, vis-à-vis le Tattersall de St. Jean.
 16 mai, 1834.

ÉCOLE ANGLAISE.
 M. GUILLAUME MARQUIS peut recevoir quelques élèves. Le prix d'un quartier pour une éducation anglaise et marchande très complète est de L. 1. - 10s.
 Pension et Éducation, L. 30. par an.
 Demeur personnel, 6 00
 Pour les autres particularités de lecture d'écrit et de rhétorique : Dix piastres par quartier.
 Utulus hœuial sicut est quam recte loqui
 Sa demeure est rue de la Glacière, vis-à-vis le Tattersall de St. Jean.
 16 mai,